Modification du rÃ¨glement sur la sÃ©curitÃ© des barrages

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
November 2014

Le
ministÃ¨re du DÃ©veloppement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques annonce l'Ã©diction du RÃ¨glement modifiant le RÃ¨glement sur la sÃ©curitÃ© des barrages.

En vigueur
depuis le 11 avril 2002, la Loi sur la sÃ©curitÃ© des barrages et le RÃ¨glement sur la sÃ©curitÃ© des barrages prÃ©voient, entre autres, les mesures applicables aux barrages Ã forte contenance. Parmi ces mesures, on trouve l'obligation de faire rÃ©aliser une Ã©tude d'Ã©valuation de la sÃ©curitÃ© par un ingÃ©nieur afin de vÃ©rifier si le barrage respecte les normes minimales de sÃ©curitÃ© et les rÃ¨gles de l'art. Cette mesure s'applique Ã tous les barrages de cette catÃ©gorie sans Ã©gard aux risques qu'ils peuvent prÃ©senter pour la sÃ©curitÃ© des personnes. Les modifications apportÃ©es permettent principalement d'ajuster le contenu des Ã©tudes d'Ã©valuation de la sÃ©curitÃ© en fonction du risque que peut reprÃ©senter un barrage de catÃ©gorie "forte contenance". Les barrages visÃ©s par ces modifications rÃ©glementaires sont ceux qui prÃ©sentent peu de risque en cas de rupture, c'est-Ã -dire ceux dont le niveau des consÃ©quences d'une rupture est jugÃ© "faible" ou "minimal". D'autres modifications ont Ã©galement Ã©tÃ© apportÃ©es Ã certaines dispositions relatives aux normes minimales de sÃ©curitÃ©, aux plans de gestion des eaux retenues et aux activitÃ©s de surveillance. Enfin, quelques modifications techniques et de concordance ont Ã©tÃ© faites. Le RÃ¨glement modifiant le RÃ¨glement sur la sÃ©curitÃ© des barrages permet donc de moduler certaines exigences rÃ©glementaires en fonction du risque que peuvent reprÃ©senter certains barrages. Il contribuera aussi Ã rÃ©duire le fardeau rÃ©glementaire des propriÃ©taires de ces derniers, dont certaines municipalitÃ©s, rÃ©pondant ainsi Ã l'objectif d'allÃ©gement rÃ©glementaire que s'est donnÃ© le gouvernement. Le RÃ¨glement a Ã©galement Ã©tÃ© ajustÃ© pour tenir compte des commentaires reÃ§us Ã la suite de la pÃ©riode de publication du projet de rÃ¨glement Ã l'automne 2013.

Plus d'informations - Centre d'expertise hydrique du QuÃ©bec

Environnement QuÃ©bec - 04-11-2014